

Berne, le 20 octobre 2023

Introduction de la version ST Reha 2.0 / 2024 :

Prise de position sur le remplacement du codage analogue

Le 12 mars 2021, le Conseil d'administration a débattu en réunion de la validation de la première version ST Reha 1.0 et de la présentation d'une demande au Conseil fédéral. L'application de cette version tarifaire dans toute la Suisse a été validée pour l'année 2022 et une enquête tarifaire correspondante a été déposée au Conseil fédéral. Etant donné que dans la structure tarifaire, il n'y avait que le codage analogue sur la base de la classification CHOP pour représenter les cas de patients aux capacités limitées, les partenaires tarifaires avaient émis comme réserve de limiter à la phase initiale l'attribution de ces codes analogues aux domaines de prestations de ST Reha. Ceux-ci peuvent donc être appliqués que jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les codes de réadaptation ont considérablement évolué pour la mise à jour du catalogue CHOP version 2024. Outre les nouveaux codes, correspondant à chaque type de réadaptation, avec un échelonnement adapté du volume de prestations, deux codes CHOP ont été ajoutés pour représenter l'obligation de surveillance de certains groupes de patients. C'est pourquoi, pour établir une version de tarification ST Reha 2.0 qui intègre la version CHOP 2024, le codage analogue servant à l'attribution des cas à un RCG de base a été supprimé de la structure tarifaire et les nouveaux codes BA ont été pris en compte. Cela implique que normalement un code BA doit désormais être attribué à chaque type de réadaptation. La demande de remplacement du codage analogue du Conseil d'administration a donc été parfaitement appliquée.

SwissDRG SA a procédé à un relevé exceptionnel auprès des cliniques concernées, afin d'intégrer correctement au Groupe le nouveau code *CHOP BB.41.- Réadaptation surveillée, suivant le nombre de jours de traitement*. Comme à chaque fois, quand le transfert des classifications applicables à l'année de facturation implique d'importantes adaptations de contenus des codes de procédures, il reste quelques incertitudes pour l'application de la structure tarifaire. Si besoin, les partenaires tarifaires peuvent alors rechercher des solutions personnalisées, dans le cadre de la marge de négociation, en s'appuyant sur les données et sur la connaissance des cas concernés.